

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

**Sous la présidence de :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Aya KOFFI - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Étaient excusé(es) :** Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI). Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Bernard HARENG.

Dates de convocation.....	18 décembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Pour.....	16
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N° 3 :** Mission de Réussite Solidaire – Convention de prestation de service entre le CCAS, l'ANCV et l'ANCT.

Monsieur Jean François FOUNTAINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle, expose aux membres du Conseil d'administration que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Mission de Réussite Solidaire, l'ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances) et l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) renouvellent en 2023 leur appel à projets « Explore l'Europe » pour soutenir le départ en vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Depuis 2010, l'ANCV et l'ANCT pilotent un appel à projet, visant l'implication des jeunes des QPV dans l'élaboration de projets de séjour à vocation socio-éducative. Ce projet a pour objectifs de favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans, de rompre avec le quotidien, renforcer l'autonomie des jeunes, et réduire l'empreinte carbone des moyens de transport.

Ce partenariat entre le CCAS, l'ANCV et l'état fait l'objet d'une convention, et donnant lieu au versement d'une subvention au CCAS, cofinancée à parts égales, par l'ANCV et l'état.

La subvention prévue pour cette action d'un montant de 2 360 €, pour l'exercice 2023, est de 1 200 € et sera reversée à part égale (400€) aux bénéficiaires ci-après :

- Mme Shiraz CHAOUACHI, 18 ans
- Mme Fatmia-Zahra HAMDY, 18 ans
- Mme Hayet KHALFI, 20 ans

L'évaluation de l'action menée par le dispositif Jeunes (Parcours et Initiatives Jeunes) consiste en un suivi des bénéficiaires et un bilan quantitatif et qualitatif.

La présente dépense sera imputée à l'article prévue à cet effet.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration de valider cette proposition.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE**  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE